

2007/8546 - RENOVATION DE L'ORGUE DE L'AUDITORIUM MAURICE RAVEL – 82, RUE DE BONNEL - 69003 LYON – OPERATION N° 03 048 627 – MONTANT DE L'OPERATION : 145 000 € TTC (VALEUR OCTOBRE 2007) - AUTORISATION DE PROGRAMME (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'Auditorium Maurice Ravel est doté, depuis sa construction en 1975, d'un orgue historique remarquable.

Cet instrument est, à l'origine, celui réalisé par le facteur Aristide Cavallé-Coll à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878, dans le palais du Trocadéro à Paris.

En 1937, on décida la démolition du palais du Trocadéro et la construction, à sa place, de l'actuel palais de Chaillot. L'orgue fut déposé puis remonté dans la nouvelle salle par le facteur Victor Gonzalez. L'instrument fut alors électrifié. De nouveaux jeux d'esthétique néo-classique furent ajoutés au matériel sonore d'origine, conservé dans sa quasi-intégralité.

Lors de la modernisation de la salle du palais de Chaillot, l'instrument fut une nouvelle fois démonté. La Ville de Lyon, à l'initiative de Robert Proton de la Chapelle, adjoint aux Beaux-Arts, s'en porta acquéreur pour le nouvel auditorium qui venait d'être achevé. L'installation a été confiée à Georges Danion, successeur de Victor Gonzalez. Des modifications importantes ont alors été apportées pour adapter l'instrument à la configuration de la salle. L'inauguration a eu lieu en novembre 1977, sous les doigts de Pierre Cochereau.

Les plus grands organistes se sont succédés à sa console, et des pages maîtresses du répertoire y ont été jouées en création française ou mondiale.

Depuis de nombreuses années, l'orgue n'était plus utilisé que très sporadiquement. Un entretien insuffisant, conjugué au poids irrémédiable des ans et à des facteurs aggravants (la poussière reçue à l'occasion des différents travaux réalisés dans la salle ces dernières années), a rendu son jeu de plus en plus périlleux.

La présence de Thierry Escaich, organiste de réputation mondiale, comme compositeur en résidence de l'Orchestre National de Lyon pour les trois saisons 2007 à 2010 a donné l'impulsion à une nouvelle politique artistique autour de l'orgue, aujourd'hui placé au centre de nombreux projets : concerts de musique de chambre, concerts symphoniques, Ciné-Concerts, activités culturelles et pédagogiques.

Les problèmes mécaniques, électriques ou pneumatiques qui pèsent aujourd'hui sur l'instrument sont en contradiction avec l'exigence artistique qui anime les équipes de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. Son état général interdit, notamment, tout enregistrement radiophonique ou discographique.

L'importance historique et esthétique de cet orgue, ainsi que la richesse du projet artistique qui l'entoure, justifient que des travaux de rénovation le rendent aujourd'hui à sa splendeur initiale. Ce projet est d'autant plus crucial que Radio France a vendu son propre instrument : celui de l'Auditorium est à présent le dernier grand orgue en France qui ne soit pas installé dans un lieu de culte.

Les travaux minimaux à réaliser sont les suivants :

- réparation des tuyaux abimés ;
- dépoussiérage des abords ;
- relevage général, avec dépoussiérage des tuyaux, égalisation sonore et accord général ;
- remise en état de la boîte expressive (commande, moteur, étanchéité des jalousies...) ;
- remise en état des moteurs de tirage de jeux ;
- remise en état des tirants de console ;
- remplacement du combinateur ;
- vérification de l'ensemble des installations électriques de l'instrument et reprise éventuelle des circuits les plus vétustes et dangereux.

En option :

- remplacement des moteurs de tirage de jeux par des solénoïdes ainsi que de l'alimentation, le cas échéant ;
- remplacement du système d'expression ;
- remplacement de la tuyauterie des jeux contestés ;
- remplacement des tirants de console ;
- remplacement des gradins de la console.

Compte tenu de l'occupation de la salle, ces différents travaux devront être réalisés en plusieurs phases.

L'opération globale est estimée à 145 000 € TTC (valeur octobre 2007).

Compte tenu de l'importance patrimoniale incontestable de cet instrument, le Ministère de la Culture suit cette opération avec intérêt.

La maîtrise d'œuvre sera attribuée après mise en concurrence, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Une demande de subvention sera sollicitée auprès du Ministère de la Culture.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1– Le projet relatif à l'opération de rénovation de l'orgue de l'Auditorium Maurice Ravel est approuvé.

2 – Le montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses pour cette opération est fixé à 145 000 € TTC.

3 – M. le Maire est autorisé à :

- lancer la procédure de désignation du maître d'œuvre en application du Code des Marchés Publics ;

- solliciter le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents ;

- solliciter des subventions auprès du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et signer les conventions financières relatives aux participations des différents partenaires.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, la dépense en résultant, soit 145 000 € TTC, sera financée à partir des crédits de paiement inscrits au budget de la Ville, programme 20 (Travaux du propriétaire), AP 2007-16, opération n° 03 048 627 et sera imputée sur les natures comptables 2031 et 2313, fonction 311, la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2008 : 45 000 € TTC
- 2009 : 100 000 € TTC

La recette escomptée au titre des subventions sera imputée à la nature 1311, fonction 311, opération 03 048 627.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE